

## RÈGLEMENT 2019



## LE CHALLENGE SAINT-MARTIN – 6<sup>E</sup> ÉDITION

### ARTICLE 1 : ORGANISATION

La 6<sup>ème</sup> édition du Challenge Saint-Martin se déroulera le dimanche 7 juillet 2019 à l'Abbaye Saint-Martin de Mondaye (14) de 9h à 10h30. Elle est organisée par la Communauté des Prémontrés et la Paroisse Saint-Martin de la Seulles.

L'organisateur est le frère Foucauld Barette.

Une bénédiction des coureurs aura lieu à 8h55 sur le parvis de l'Abbaye.

Le stationnement des véhicules se fera sur le parking communal à côté de l'Abbaye. Toilettes et douches sur place.

### ARTICLE 2 : EPREUVES

3 épreuves :

- Course à pied 12 kms : départ 9h - tarif 8 euros<sup>1</sup>
- Course à pied 6,7 kms : départ 9h05 - tarif 8 euros
- Marche 4 km : départ 9h06

L'âge minimum pour les épreuves de course à pied est de 14 ans.

Trois ravitaillements sont prévus sur le parcours : sur le parking de la Mairie d'Ellon, à Trungy et à l'arrivée de la course sur le parvis de l'Abbaye.

Une vente de crêpes et de boisson sera proposée durant le temps de la manifestation sur le parvis de l'abbaye.

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme, définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou recours pour quelque motif que ce soit.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

---

<sup>1</sup> Tarif de 5 € par course pour les - 18 ans des communes de Juaye-Mondaye, Trungy et Ellon (acceptation sur justification de domicile et C.N.I.)

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS COUREURS ET MARCHEURS**

Les inscriptions sont à retourner au plus tard le 5 juillet à minuit<sup>2</sup> à l'adresse suivante :

Abbaye Saint-Martin - Communauté des Prémontrés - 14250 Juaye-Mondaye

ou à déposer directement auprès de la Paroisse Saint-Martin ou à la Porterie de l'Abbaye ou par mail [challengestmartin@mondaye.com](mailto:challengestmartin@mondaye.com)

ou sur <http://www.normandiecouseapied.com/> (surcoût de 0,56 € à la charge du coureur) à partir du 1er juin 2019 (uniquement pour la course).

Pour être valide, l'inscription personnelle doit comprendre :

- Le chèque de règlement libellé à l'ordre de la Paroisse Saint-Martin
- L'autorisation parentale pour les mineurs (en plus du certificat médical)
- La photocopie obligatoire pour tous les coureurs soit :
  - Le certificat médical certifiant la « non contre-indication à la course à pied en compétition » datant de moins d'un an.
  - D'une licence FFA Compétition de l'année en cours
  - D'un Pass running de l'année en cours
  - D'une licence triathlètes de l'année en cours.

S'il reste des dossards disponibles, il est possible de s'inscrire sur place le jour de la course moyennant une majoration de 2 euros par inscriptions dans la limite des dossards disponibles. La clôture des inscriptions se fera 30 minutes avant le départ de chaque course.

Les inscriptions sont possibles dans la limite de 50 places par course. L'organisateur se réserve le droit de clore les inscriptions à tout moment.

Retrait des dossards pour tous les coureurs et des tee-shirts pour les marcheurs :

- Dimanche 7 juillet à partir de 8h à l'Abbaye de Mondaye.

Les dossards se présentent sous forme d'une chasuble à restituer à la fin de la course. Tout dossard non remis à l'organisateur ou détérioré sera facturé au participant pour une somme de 8 €.

Seules les inscriptions complètes seront traitées.

---

<sup>2</sup> Au-delà de ce délai, l'inscription se fera le jour même après accord explicite de l'organisateur.

IL NE SERA DELIVRE AUCUN DOSSARD SANS JUSTIFICATION D'UNE LICENCE OU D'UN CERTIFICAT MEDICAL.

### **ARTICLE 5 : RÉCOMPENSES COUREURS**

Tous les participants (courses et marche) recevront un lot après la course.

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes des deux courses seront récompensés de manière spéciale.

Les vainqueurs se verront remettre symboliquement la cape de Saint-Martin par le frère Martin, curé de la Paroisse Saint-Martin de la Seulles. Les noms des vainqueurs seront brodés sur la cape.

Ces récompenses seront remises vers 10h à l'issue de la course.

### **ARTICLE 6 : BARBECUE**

A la fin de la messe à 12h30, un barbecue aura lieu en plein air dans les jardins de l'abbaye (sous réverse de la météo). Douches possibles après la course.

#### **Tarifications :**

Course + barbecue : 14 € par personne

Barbecue seul : 10 €

Tarif famille :

3 personnes : 27 € (20 € avec course)

4 personnes : 35 € (26 €)

5 personnes : 42 € (32 €)

6 personnes : 50 € (38 €)

### **ARTICLE 7 : ALLOCATION DES BÉNÉFICES ET ESPRIT DE LA COURSE**

Tous les fonds reçus seront alloués à la pastorale des jeunes de la paroisse Saint-Martin qui partent en pèlerinage à Rome ou Lourdes. Cet événement se veut convivial dans un esprit en accord avec la Communauté de Mondaye et la paroisse qui l'organisent.

### **ARTICLE 8 : EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE**

Pour des raisons graves liées à la sécurité des participants, l'organisateur peut annuler la course. Il s'engage à rembourser intégralement les participants des frais réglés.

Pour tout renseignement : [challengestmartin@mondaye.com](mailto:challengestmartin@mondaye.com) ou 02.31.22.60.55